

**ALLOCUTION DE MONSIEUR PIERRE MAUROY A
L'OCCASION DE LA RECEPTION DES
PARTICIPANTS A LA CONFERENCE GENERALE
DES TRIBUNAUX DE COMMERCE DE FRANCE
NOUVEAU SIECLE**

(VENDREDI 20 OCTOBRE 1995)

Monsieur Patrick HUBERT, Directeur
Adjoint du Cabinet de Monsieur le Garde
des Sceaux.

Madame SPIRITUS-DASSESE, Président du
Tribunal de Commerce de Bruxelles,

Monsieur HOX, Président de l'Union des
Juges Consulaires de Belgique,

Monsieur LEMAIRE, Président des Juges
Consulaires du Tribunal de Commerce de
Tournai,

Monsieur LEIRE, Président des Juges
Consulaires du Tribunal de Commerce
d'Ypres,

Monsieur MINOT, Président du Tribunal
de Commerce de Lille,

Monsieur COHADE, Président de la
Conférence Générale,

Monsieur LAMICHE, Président de la 8ème

Jardé des Sceaux

*1) H. & L. di. wsh
représentant p*

*2) La conférence
générale de
Paris
des Juges
Consulaires
de France*

Hubert

Région Consulaire,

6 et son Successeur, Monsieur DESCAMPS,

Messieurs les Présidents,

1 Mesdames et Messieurs les représentants
des autorités militaires, judiciaires et
civiles,

Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux
de vous accueillir aujourd'hui au Palais
de la Musique de Lille. Je reconnais
parmi vous ce matin plusieurs
personnalités du monde du commerce
Lillois et de l'industrie, élus par leurs pairs,
et je les salue en leur exprimant mes
remerciements pour la réussite de cette
manifestation.

Je sais en effet, Monsieur le
Président MINOT, combien avec l'équipe
lilloise chargée de l'organisation vous
avez oeuvré efficacement afin de
"vendre" Lille et le Nord aux participants
de ce congrès annuel.

Vous imaginez naturellement que c'est pour le Maire de Lille une grande fierté, de voir que notre ville bénéficie avec vous d'un ambassadeur aussi prestigieux. Mais je remarque d'ailleurs comment Lille, de plus en plus, trouve des portes-paroles chaleureux auprès des personnalités du monde économique, artistique ou scientifiques. Au cours de leur déplacement dans le monde ils n'hésitent pas à mettre en avant nos atouts et surtout à faire connaître l'évolution spectaculaire de notre métropole. Je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui, pour les en remercier publiquement.

7 / 8 / 9
no

Je tiens également à saluer vos confrères belges et britanniques, notamment représentés par Monsieur PHILLIPS, Président de la Cour d'Appel de Londres, qui vous rejoindra en fin de matinée.

La tenue de votre conférence, qui regroupe quelque 229 Tribunaux de Commerce Français, revêt à mon sens

une double importance :

Tout d'abord, elle se produit pour la première fois dans notre ville, depuis la création en 1715 de la Juridiction Consulaire de Lille.

Ensuite, j'observe que la conjoncture l'inscrit fortement dans l'actualité.

Nous vivons en effet aujourd'hui, plus fortement que jamais, les conséquences très lourdes de la crise économique et sociale qui a débuté il y a vingt ans. Cette crise, nationale et internationale, n'a cessé de rebondir et de s'amplifier pour atteindre la situation actuelle qui, hélas, pourrait encore se dégrader.

De par vos compétences, vous êtes le plus apte à en mesurer le résultat.

- Depuis 1973, défaillances d'entreprises, redressements, cessations d'activité et plans sociaux se sont succédés dans tous les secteurs de l'économie française. Et je

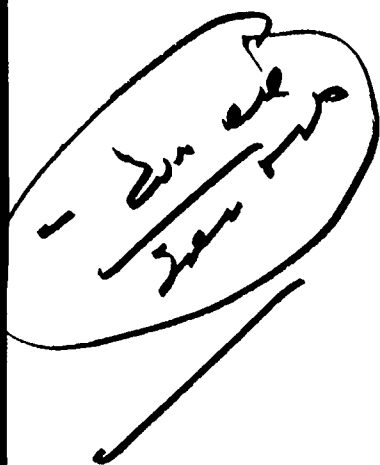
ne peux oublier que j'ai dû moi-même, lorsque j'étais Premier ministre, faire des choix difficiles, notamment dans la sidérurgie. *la an à s'chauchant*
navale - la capitale -

Vous le savez la Région Nord-Pas-de-Calais tout entière ainsi que Lille et sa Métropole ont acquitté un lourd tribut à cette crise. */ a été un "h" maintenant /*

Pour éviter un déclin qui aurait pu être inéluctable, il a fallu que toutes les forces s'unissent pour réorienter notre économie, et créer de nouveaux emplois.

C'est ainsi que Lille s'est engagée résolument dans une évolution historique vers le secteur tertiaire, et fort heureusement les résultats sont visibles désormais.

Avec opiniâtreté, les dizaines de milliers d'emplois perdus ont été lentement remplacés. Les défaillances et les fermetures d'entreprises ont été progressivement compensées. De grands chantiers ont été engagés. Euraille est



évidemment le plus spectaculaire, et le plus symbolique de notre détermination.

Croyez-moi, ces paris n'étaient pas gagnés d'avance ! Mais si nous ne les avions pas lancés, où en seraient aujourd'hui les entreprises du Bâtiment Public dont certaines malgré tous nos efforts ont cependant été atteintes ? Où en serait le commerce local ?

Dès que nous avons eu la certitude du passage du T.G.V. à Lille, - une décision qu'il avait fallu obtenir de haute lutte-, nous avons préparé l'avenir. Car une gare n'est qu'une gare, si les voyageurs ne descendent pas du train et si rien ne se passe autour d'elle.

C'est pourquoi, nous avons construit Euraille, qui a généré des milliers d'heures de travail, permis à des dizaines d'entreprises de travaux publics de poursuivre leur activité, et apporté un sang neuf au commerce local.

Les chiffres d'une récente enquête

de la Chambre de Commerce prouvent que le pari de l'attractivité et de l'élargissement de la zone de chalandise lilloise est d'ores et déjà gagné. Et cela ne fait que commencer : à 1 heure de Paris, 2 heures de Londres et bientôt 35 mn de Bruxelles, au coeur d'une aire de 100 millions d'habitants dans un rayon de 350 kms, Lille est tout simplement en train de changer de dimension. D'affirmer ses ambitions de métropole européenne, qui n'a jamais autant attiré touristes et congressistes. Vous en êtes ici les représentants éminents.

Je considère pour ma part que dans cette profonde transformation les juges du Tribunal de Commerce de Lille ont également pris leur part. Ils ont su oeuvrer constamment dans le souci de préserver l'activité économique et commerciale des entreprises, et surtout de ne jamais désespérer de l'avenir.

C'est pourquoi je me permets de saluer tout particulièrement nos 37 juges lillois, véritables partenaires du

développement engagé ces dernières années.

Le renforcement de la prévention des défaillances d'entreprises, dans le cadre de la loi de 1994, un thème que vous avez traité hier, s'inscrit pleinement dans ce souci d'équilibre entre l'économique et le social, puisqu'il permet aux grosses entreprises en difficultés, comme aux petits artisans d'envisager avec vous une possibilité de redressement, en préservant les emplois autant que possible.

Ce rôle, souvent méconnu, que vous assumez de plus en plus souvent mérite d'être souligné.

Mesdames et Messieurs, je ne rappellerai pas l'histoire des Tribunaux de Commerce depuis le 18ème siècle, car vous la connaissez parfaitement. Permettez-moi simplement de remarquer que cette Juridiction Consulaire est la plus ancienne qui existe aujourd'hui à Lille. Elle a résisté à toutes les vicissitudes.

politiques et à toutes les évolutions législatives !

Au cours de cette longue période - 3 siècles bientôt- elle a su moderniser constamment son action et ses interventions pour rester étroitement en phase avec l'économie d'une cité manufacturière et marchande.

On retrouve cette volonté de modernité dans les thèmes même de votre congrès de 1995. Cela montre tout simplement votre volonté de vous adapter aux législations nouvelles, mais également au contexte économique délicat auquel nous sommes confrontés.

Qu'il me soit permis de vous en féliciter.